

Ventilation des installations de prétraitement

Elle permet l'évacuation des gaz produits par la fermentation dans la fosse toutes eaux afin d'éviter les problèmes d'odeurs et la corrosion des équipements.

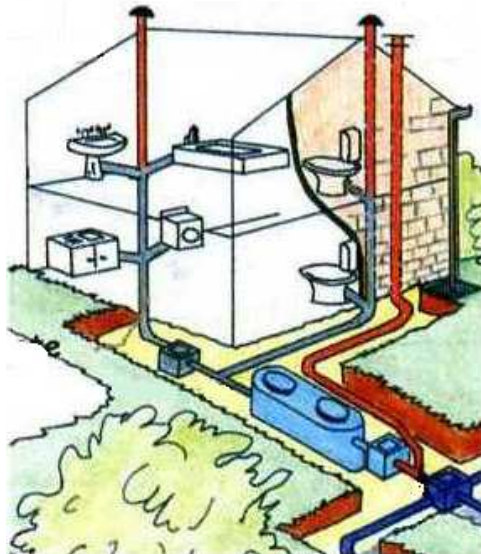
Un peu de technique :

- L'entrée d'air est assurée par la prolongation, au dessus de l'habitation, des colonnes de chute des eaux usées.
- L'extraction des gaz est assurée par une canalisation de diamètre identique à celui des canalisations de collecte des eaux usées et toujours supérieur ou égal à 100 mm.

La canalisation d'extraction est raccordée en aval du dispositif de prétraitement et est prolongée au dessus du faîte du toit (dans tous les cas au-dessus des locaux habités) en évitant autant que possible les coudes à 90° (équivalent à 2 coudes à 45°).

Les canalisations de ventilation doivent toujours avoir une pente suffisante pour permettre l'évacuation des eaux de condensation vers le dispositif d'assainissement.

Schéma :



Attention :

La ventilation est toujours constituée d'une entrée d'air et d'une extraction des gaz situées à l'extérieur des locaux habités.

Les orifices de ces canalisations sont toujours situés à l'air libre au-dessus des locaux habités.